

QU'EST-CE QUE LE BROYAGE ?



Le broyage consiste à réduire sous forme de copeaux les déchets verts issus de la taille et de l'élagage. Ces copeaux sont ensuite principalement utilisables pour le compostage et le paillage. Le broyage permet de réduire ses déchets verts de 6 fois le volume de départ.

La taille des copeaux varie en fonction du type de broyeur utilisé et de l'utilisation. Il existe des broyeurs de différentes capacités, électriques ou thermiques, avec des puissances et des systèmes de coupe variés.

ASTUCE

Broyez directement vos déchets verts à votre domicile, vous valorisez directement, chez vous, vos végétaux. Vous pouvez pour cela louer ou acheter un broyeur. Les apports en déchetterie sont ainsi limités, vous gagnez du temps, du carburant et la collectivité limite les volumes et les coûts de traitement qui y sont associés.

COMMENT UTILISER VOTRE BROyat ?

1 COMPOSTAGE : le broyat de branchage peut être utilisé pour alimenter et enrichir votre composteur. Vous apporterez ainsi des éléments carbonés, secs et structurant qui faciliteront le compostage des déchets de cuisine.



La Communauté de Communes met gratuitement à votre disposition des composteurs de 320 litres et 800 litres



ASTUCE COMPOSTAGE :

Alterner matériaux carbonés et secs : feuilles mortes, broyat de déchet vert... et les matériaux azotés et humides : déchets de cuisine, tonte...

2 PAILLAGE : le broyat apporte des éléments nutritifs à votre sol en l'utilisant en paillage au pied des arbres, haies ou massifs.

Les avantages du paillage :

- Conserve l'humidité du sol et limite donc l'arrosage
- Réduit le développement des plantes indésirables
- Maintenir l'aération, la souplesse et la température du sol
- Fournir des éléments nutritifs et de la matière organique
- Favoriser l'installation d'organismes bénéfiques